

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 732



INTERNATIONAL

Novembre 2016 • www.lau-ldf.fr

LIBAN: UNE CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE POUR LE HAUT-METN

21 000 ha

SUPERFICIE DU TERRITOIRE COUVERT
PAR LA CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE

64

MUNICIPALITÉS SIGNATAIRES
DE LA CHARTE (52 MUNICIPALITÉS
ET 2 FÉDÉRATIONS DE MUNICIPALITÉS)

1 18 000

HABITANTS ET RÉSIDENTS PERMANENTS
(2004)

250 000

HABITANTS EN PÉRIODE ESTIVALE (2004)

70%

DU TERRITOIRE COUVERT
PAR LES FORÊTS ET L'AGRICULTURE

ÉTIRÉE À L'EST DE BEYROUTH, LA RÉGION DU HAUT-METN CONSTITUE UN ESPACE PAYSAGER EXCEPTIONNEL. ENDOMMAGÉ PAR LA GUERRE ET MENACÉ PAR UNE URBANISATION INCONTRÔLÉE, CE TERRITOIRE FAIT AUJOURD'HUI L'OBJET D'UN PLAN DE SAUVEGARDE À TRAVERS UNE CHARTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLES. FONDÉE SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET URBAIN, ELLE ÉTABLIT LES BASES POUR LA CRÉATION D'UN PREMIER PARC NATUREL RÉGIONAL AU MOYEN-ORIENT.

Le projet de territoire durable du Haut-Metn est le fruit du dialogue établi entre les municipalités, les associations locales et l'administration centrale libanaise, appuyé par une expertise libanaise et française de haut niveau. Son ambition consiste à fonder sur le patrimoine naturel et culturel, le développement économique et social du territoire. La charte signée par 52 municipalités et deux fédérations de municipalités engage les acteurs autour d'une vision partagée d'un plan d'aménagement intermunicipal et d'un programme d'actions concrètes. Elle est prévue pour une période de huit ans (2014-2021).

LE HAUT-METN : UN TERRITOIRE, DES POTENTIELS, DES FRAGILITÉS

Le territoire durable du Haut-Metn a été identifié dans le schéma directeur d'aménagement du territoire libanais (Sdatl)¹ parmi les six parcs naturels régionaux à créer. La démarche locale d'élaboration de la charte de territoire durable rend opérationnel ce volet du projet national. Ce projet a de plus contribué à la préparation par le ministère de l'Environnement de la loi sur les aires protégées en y faisant reconnaître le statut de « territoire durable ».

Un patrimoine culturel et architectural menacé par l'urbanisation

Le Haut-Metn a été le théâtre de nombreux conflits qui ont endommagé le patrimoine architectural et archéologique, constitué de palais, magnaneries, maisons traditionnelles, lieux de culte, gares, ponts et moulins. Le patrimoine bâti et naturel est aujourd'hui menacé par le développement urbain. L'urbanisation relie peu à peu les villages sans tenir compte du caractère des noyaux urbains anciens. L'absence d'une organisation globale de l'urbanisation menace le patrimoine naturel et culturel du Haut-Metn.

IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Île de France



En couverture
Vue de Btebyat, au cœur du Haut-Metn.

De gauche à droite : le patrimoine naturel et culturel du Haut-Metn

- ❶ Chênaies et pinèdes constituent une importante ressource forestière.
- ❷ La région est un réservoir d'eau approvisionné par l'accumulation de neige sur les hauteurs en hiver, les nombreuses sources, rivières et fleuves alimentant les nappes phréatiques.
- ❸ Le Haut-Metn compte de nombreux sites archéologiques et architecturaux. Ici, la chapelle du couvent maronite de Deir el-Kalaa, construite sur un ancien temple romain et lieu de culte phénicien.

LA CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE DU HAUT-METN

L'élaboration d'une charte de territoire durable a été financée par la région Île-de-France dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Grand Beyrouth. Une maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la Fédération des municipalités du Haut-Metn a réuni la représentation de la région Île-de-France à Beyrouth et la représentation libanaise de Cités et gouvernements locaux unis – Bureau technique des villes libanaises. Le pilotage technique a été assuré par l'IAU îdF avec l'appui d'experts de la région Île-de-France et du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

La protection environnementale du « poumon vert » de Beyrouth

Le Haut-Metn est caractérisé par sa forte identité paysagère méditerranéenne : enchevêtrement de vallées, gouffres, falaises, forêts, terrasses agricoles d'altitude et vallées profondes, offrant de larges panoramas. Ce patrimoine naturel est encore relativement préservé : les forêts couvrent 50 % du territoire, dont 22 % de pins pignons. La richesse des milieux naturels laisse place à une mosaïque d'écosystèmes et une biodiversité encore méconnue. Cette région est également un important réservoir d'eau, traversée par le fleuve de Beyrouth et disposant de nombreuses sources. Les zones enneigées constituent des lieux de recharge des aquifères et la région possède des lacs artificiels de collecte d'eau de pluie et de fonte des neiges.

Cependant, le mauvais traitement des eaux usées et leur rejet dans les vallées rendent la gestion de l'eau problématique pour les besoins de la population et de l'activité agricole. Le manque d'infrastructures pour le traitement des ordures est également une menace pour les écosystèmes, du fait de la présence de décharges sauvages. La pollution atmosphérique issue du trafic routier, des carrières, des groupes électrogènes et des industries locales n'est pas contrôlée. Il existe aujourd'hui un réel danger quant à la pérennité de la fonction de large corridor environnemental et poumon vert de la capitale. L'enjeu de la réalisation de la charte est d'y faire face.

Des atouts économiques à consolider

Certaines localités ont été fortement touchées par l'exode dû à la guerre. Cette zone de villégiature pour les Beyrouthins et les estivants du Golfe connaît une activité touristique toutefois modeste, saisonnière et dépendante du contexte géopolitique. La région souffre d'un manque d'infrastructures d'accueil et d'une desserte insuffisante. Cependant, la proximité avec la capitale est un facteur de recompositions urbaines : certaines « portes urbaines » du Haut-Metn sont amenées à devenir des territoires périurbains.

Aujourd'hui, la majorité des habitants des villages les plus denses et les plus proches de la capitale travaillent à Beyrouth, disposant de revenus plus

élevés que ceux des villages au cœur de la zone. Dans les villages moins accessibles, les secteurs économiques sont l'agriculture, l'agroalimentaire, le commerce de détail, le tourisme et la petite industrie. Cependant, l'agriculture ne constitue qu'une source complémentaire de revenus des ménages. Le territoire offre en effet peu d'opportunités d'emploi et peine à fixer sur place sa population jeune. La spécificité régionale du pin pignon constitue un potentiel pour affirmer une identité en termes d'économie agricole. De plus, la proximité de la capitale, le caractère naturel, le patrimoine culturel et architectural, un climat de moyenne montagne et la variété de paysages emblématiques, sont autant de potentiels pour un tourisme axé sur la nature, voire un écotourisme. L'offre d'activités de plein air (randonnée, escalade, spéléologie, etc.) est à même d'attirer des touristes et des Beyrouthins.

LA CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE : ENTRE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DU PATRIMOINE

La charte de territoire durable vise à structurer la vision du territoire et proposer une stratégie d'aménagement et de développement durables. Celle-ci a été élaborée en fonction des trois grandes vocations du Haut-Metn, énumérées ci-après, déclinées en 8 orientations, 18 mesures correspondantes et 41 projets opérationnels. La charte intègre également des actions de sensibilisation destinées à impliquer les populations locales dans les changements en cours et à agir sur les populations de l'extérieur pour les informer des atouts régionaux.

Préserver et valoriser patrimoines et ressources au cœur de la mosaïque paysagère typique

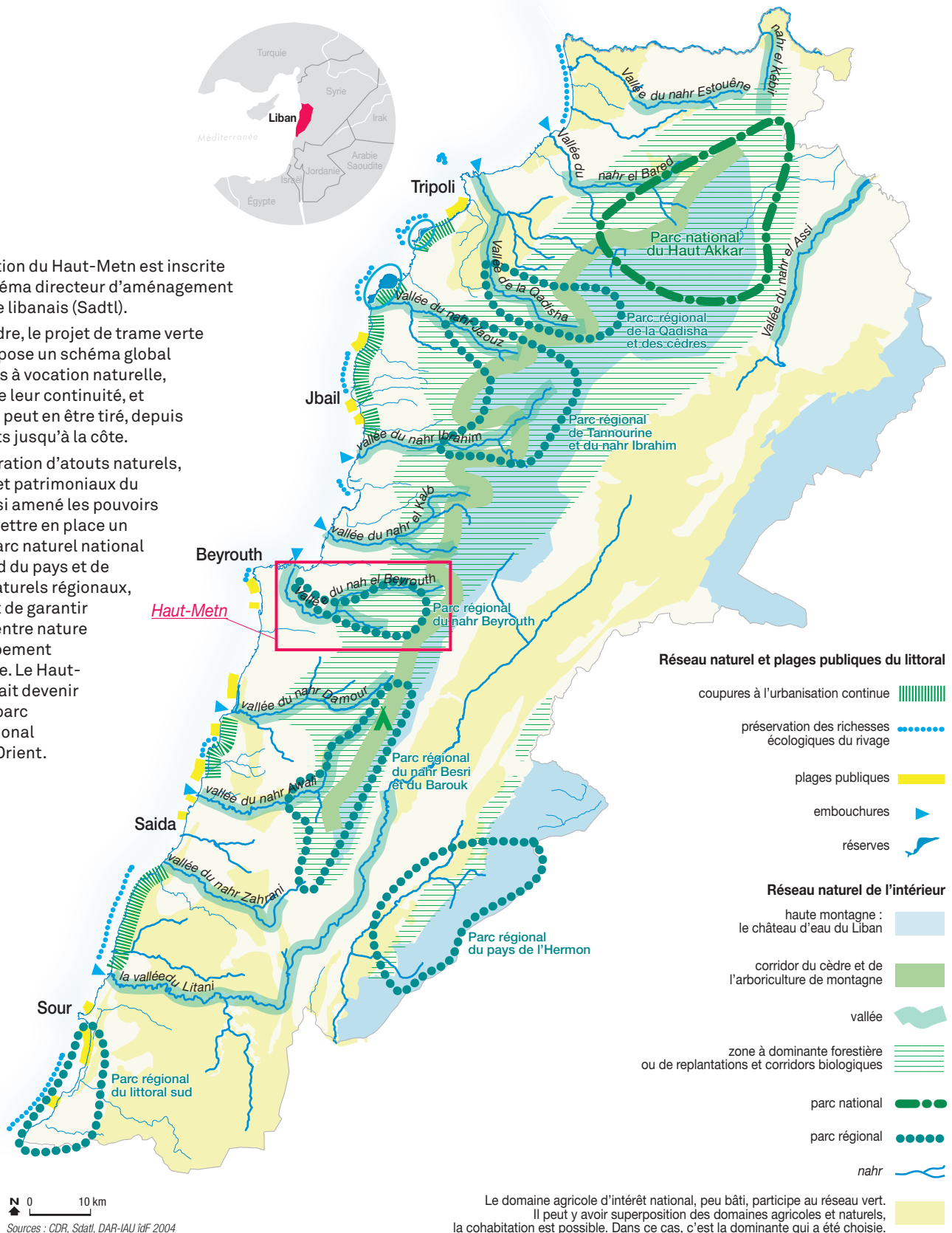
Préserver la ressource en eau est un des objectifs majeurs de la charte et un préalable à la conservation des espaces naturels. Il s'agit de protéger les sources d'eau potable et de résoudre le problème des eaux usées, notamment par l'instauration de normes sur les rejets industriels. La résorption des dizaines de décharges sauvages passe par la gestion des déchets ménagers à travers des campagnes de sensibilisation au tri collectif, l'implantation d'un

Projet national : principe de trame verte et bleue du schéma directeur d'aménagement du territoire libanais (Sdatl)

La valorisation du Haut-Metn est inscrite dans le schéma directeur d'aménagement du territoire libanais (Sdatl).

Dans ce cadre, le projet de trame verte et bleue impose un schéma global des espaces à vocation naturelle, qui organise leur continuité, et le profit qui peut en être tiré, depuis les sommets jusqu'à la côte.

La concentration d'atouts naturels, paysagers et patrimoniaux du Liban a ainsi amené les pouvoirs publics à mettre en place un projet de Parc naturel national dans le nord du pays et de six parcs naturels régionaux, permettant de garantir l'équilibre entre nature et développement économique. Le Haut-Metn pourrait devenir le premier parc naturel régional du Moyen-Orient.





centre technique de tri et d'enfouissement, le traitement des déchets et la réhabilitation des sites des déchets sauvages. La promotion des énergies renouvelables peut renforcer le caractère innovant du territoire et assurer une gestion durable des ressources énergétiques : panneaux solaires pour les habitations ; étude du potentiel éolien des sommets ; campagnes de sensibilisation.

La gestion durable des forêts et espaces naturels consiste à protéger les forêts de pins existantes contre les risques d'incendie et de maladie (entretien du sous-bois et formation du personnel forestier), et à valoriser les produits forestiers avec la création de filières labellisées. Les milieux naturels d'intérêt écologique sont également à préserver et restaurer, en améliorant la sensibilité à la conservation de la nature et du paysage.

La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques sont un impératif dans cette approche intégrant économie, paysage et biodiversité. Cela consiste à soutenir des stratégies paysagères et la mise en relation des espaces naturels par des corridors écologiques sur des terrains publics ou municipaux, en aménageant places publiques, squares et bords de route dans le cadre d'une trame verte et bleue. La sauvegarde du patrimoine paysager et de la mosaïque paysagère typique implique de préserver les vues panoramiques et paysages emblématiques, et d'établir un cahier des charges pour favoriser les essences locales. La création de zones tampons le long des rivières doit encourager la biodiversité. La réhabilitation des espaces dégradés est également inscrite, comme le nettoyage des rives et les plantations d'espèces méditerranéennes sur les berges.

La préservation patrimoniale passe aussi par la promotion du Haut-Metn comme destination culturelle et écotouristique, notamment grâce à son patrimoine historique et culturel. L'aménagement et la restauration de sites patrimoniaux sont à réaliser et leur valorisation à encourager avec leur mise en lumière. La sensibilisation du public à l'environnement et au patrimoine doit accompagner les aménagements prévus. Les jeunes sont particulièrement ciblés, avec l'organisation de conférences

sur le développement durable et visant à promouvoir la charte. Le public sera informé par la mise en place d'une signalétique des espaces naturels à l'entrée des villages et sur les sites.

Fonder une dynamique économique durable sur la valorisation des ressources locales

Afin de répondre aux défis économiques territoriaux, la charte propose de soutenir l'agriculture de montagne et de promouvoir les produits de qualité, en améliorant les productions agricoles locales et en introduisant de nouvelles cultures adaptées (thym, marrons, framboises, kiwis, etc.). Cette réponse à la demande du marché local et international nécessite de valoriser les productions locales (pignons de pin, pommes, cerises et noix) en créant une appellation contrôlée du territoire du Haut-Metn et en formant les agriculteurs aux normes internationales.

Dynamiser un tourisme responsable « toute saison » basé sur le développement des produits de nature et de plein air adaptés à un public varié est également une priorité : aménagement de sentiers de randonnée passant par les forêts de pins et reliant les villages, parc d'aventures, etc. Cette étape de promotion passe par la conception d'outils de marketing territorial destinés aux agences de voyages, la formation vers des compétences professionnelles touristiques du personnel d'accueil et, notamment, de nouvelles qualifications (connaissances du milieu naturel, de l'histoire et de la culture régionales).

Réussir un aménagement cohérent et intégré de l'ensemble du territoire

Accompagner le développement d'une économie permettant le maintien et l'attrait de populations jeunes sur le territoire est une façon de répondre aux défis sociodémographiques. Pour ce faire, il est envisagé d'implanter des petites zones d'activités économiques durables en périphérie de certains villages, de créer un cadre de vie de qualité par l'amélioration des services de santé et d'éducation, et de mettre en place un réseau de transport en commun à l'échelle du Haut-Metn. Des projets d'accueil touristique et de lieux d'hébergement

De gauche à droite : les actions d'aménagement, de développement économique et social en projet

- ④ Préserver les paysages identitaires, la structure originelle des villages et leur architecture traditionnelle.
- ⑤ Encadrer l'urbanisation rapide et chaotique des « portes urbaines », notamment sur les crêtes visibles depuis les vallées.
- ⑥ Revitaliser une agriculture de montagne et une production locale de qualité, permettant de fixer une population jeune.

alternatifs doivent créer un dynamisme touristique et des emplois pour les jeunes. Enfin, la charte propose de supprimer ou diminuer les taxes sur les projets de logements destinés aux jeunes et d'encourager la formation de coopératives de logement spécialisées pour eux, grâce à un partenariat avec des banques et des investisseurs régionaux.

La mise en place d'outils de préservation du cadre environnemental et bâti intègre des normes d'éco-construction. Le plan d'aménagement du territoire est conçu dans une perspective de protection des espaces naturels, de l'héritage culturel et identitaire. Cette stratégie considère l'agriculture et les espaces naturels comme des éléments centraux de la planification territoriale, qui confèrent une identité forte au territoire et soulignent son rôle complémentaire par rapport à l'agglomération beyrouthine. La charte préconise une planification urbaine intégrée, fixant les lignes directrices du développement urbain (utilisation des sols, préservation des ressources naturelles et culturelles, expansion contrôlée des villages, en harmonie avec les aspects sociaux, économiques et environnementaux). Ce plan stratégique d'aménagement s'impose aux plans directeurs d'urbanisme locaux. La mise en place d'outils de suivi du plan stratégique et de contrôle des aménagements assure la compatibilité des projets avec l'identité territoriale. Des référentiels (aspect architectural, énergies renouvelables, matériaux, isolation, etc.) et un contrôle de la mise en œuvre doivent être mis en place sur la base d'un cahier de recommandations et de prescriptions architecturales et urbaines.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE POUR UN TERRITOIRE COHÉRENT

La mise en œuvre de la charte de territoire durable s'appuie sur une gouvernance locale et une équipe opérationnelle. L'État a reconnu légalement la démarche et accompagne le projet dans la durée, projet qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Sdatl.

Les modalités de la mise en application de la charte

L'élaboration de la loi sur les catégories d'aires protégées préparée par le ministère de l'Environnement prend en compte la notion de « territoire durable ». Le mode de gouvernance choisi pour gérer le territoire s'appuie sur une structure articulée en trois niveaux : l'assemblée élargie des partenaires, la commission de pilotage et l'équipe de gestion du territoire durable. La commission de pilotage regroupe les représentants des municipalités et fédérations signataires de la charte, les ONG et les représentants des ministères. Elle est chargée de la mise en œuvre la charte.

Une gouvernance consolidée

L'élaboration de la charte de territoire durable a sensibilisé les municipalités à la fragilité de leur environnement et leur a offert un cadre de dialogue : séminaires de présentation et de discussion des résultats des phases d'étude avec les maires ; voyages d'étude d'élus et de cadres municipaux en Île-de-France ; ateliers d'information et de débat destinés à un public large ; concertation en vue de l'adoption de la charte. De fait, le processus d'élaboration de la charte a consolidé les relations entre les acteurs locaux et créé une dynamique qui a conduit à élargir le territoire.

L'engagement des 52 localités et des deux fédérations de municipalités signataires de la charte de territoire durable, couvrant au total 64 localités, en présence du ministère de l'Intérieur et des municipalités, était une condition à la mise en cohérence des projets. Chaque échelon d'acteurs (municipalités, fédérations et ministères) respectera le principe de compatibilité : leurs projets de développement doivent prendre en compte les orientations prévues par la charte. Le bureau technique de la fédération a le rôle de fournir aux municipalités le support technique et humain permettant la bonne mise en œuvre des projets, et les ministères concernés s'engagent à soutenir la démarche des signataires au travers de politiques publiques. La synergie entre les acteurs, nécessaire tout le long de la mise en œuvre, apparaîtra à terme comme un important facteur de la bonne gouvernance régionale.

La dynamique engagée, l'engagement des acteurs et la structuration du projet de territoire vont conduire à la réalisation de projets qui devraient changer l'image et l'attractivité du Haut-Metn, pour le bien-être des habitants et des visiteurs. ■

Éric Huybrechts, architecte et urbaniste, en charge du pôle commercial et international, et Irène Behar, urbaniste

1. Le Sdatl, adopté par le gouvernement libanais en juillet 2009, a été préparé par l'IAU idF (Fouad Awada, directeur technique du projet) et Dar Al-Handasah Chair & Partners, pour le Conseil du développement et de la reconstruction du Liban (Nabil Itani, président du CDR).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

REDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Vay Ollivier

CARTOGRAPHIE

Jean-Eudes Tilloy

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144

ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Fédération des municipalités du Haut-Metn, *Vers une charte de territoire durable pour le Haut-Metn. Un projet innovant de coopération décentralisée au Liban*, septembre 2013.
- Région Île-de-France, Bureau de cités et gouvernements locaux, Fédération des municipalités du Haut-Metn, *Charte de territoire durable du Haut-Metn*, juillet 2013.
- Région Île-de-France, Bureau de cités et gouvernements locaux, Fédération des municipalités du Haut-Metn, *Vers une charte de territoire durable de la région du Haut-Metn. Phase II. Objectifs de développement durable et orientations d'aménagement*, janvier 2013.
- Région Île-de-France, Bureau de cités et gouvernements locaux, Fédération des municipalités du Haut-Metn, *Vers une charte de territoire durable de la région du Haut-Metn. Phase I. Synthèse, diagnostic et enjeux du territoire*, juillet 2012.

Sur le site de l'IAU idF

Rubrique International : analyses, débats, rencontres, études et publications.

<http://bit.ly/29214xS>



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

